

Charte informatique et utilisation d'Internet

Cette charte a pour objet de définir les règles d'exploitation et les limites des moyens mis à disposition par le CDI du Collège-lycée St Adjutor.

Toute personne ayant accès aux postes s'engage à respecter l'ensemble du règlement suivant :

1 - Règles générales concernant l'utilisation des ordinateurs :

- *Toute utilisation demande l'accord de Mme Courage, professeure documentaliste et de Mme Darry, documentaliste.*
- *Toute utilisation demande d'avoir un **projet de travail** en lien avec le programme scolaire.*
- *Pour l'utilisation des ordinateurs des élèves inscrivent le numéro de leur poste et indiquent la matière concernée et le logiciel utilisé sur un cahier.*
- *Afin d'éviter tout encombrement des disques durs, il est interdit de **télécharger des logiciels**.*
- *Tout problème technique sera rapidement signalé aux documentalistes. Ne cherchez pas à le résoudre.*
- *Les **impressions sur papier** sont uniquement réservées aux travaux pédagogiques.*
- *Il faut veiller à **laisser toutes les configurations** système, paramètres, fichiers etc en place.*
- *Tous outils nomades étrangers à l'établissement : **Cd-roms, MP3, etc ...** ne peuvent être utilisés.*

2 - Utilisation d'internet :

La recherche internet s'ajoute aux ressources documentaires du CDI : usuels, périodiques, livres documentaires, cd-roms et sites internet proposés par le logiciel BCDI.

*La consultation internet est exclusivement réservée à une **recherche d'information pédagogique**.*

*Toute connexion demande l'accord des **documentalistes** ou du professeur encadrant la séance.*

***Aucune transaction commerciale** n'est possible au sein de l'établissement.*

***Forums, chats, messageries personnelles** (sauf encadrement pédagogique), **jeux** sont formellement **exclus** des travaux sur ordinateur.*

***Droits d'auteurs** : afin de respecter la législation sur la propriété intellectuelle, seuls certains extraits ou certaines illustrations seront copiés dans le cadre d'un travail pédagogique à condition d'en mentionner la source.*

Ainsi chacun pourra exercer ses responsabilités citoyennes afin de contribuer à la réussite de tous.

Le non-respect du présent règlement entraînera l'interdiction d'utilisation du matériel mis à disposition.

Signature du Chef d'établissement

Signature de l'élève

Signature des parents